

Lyon

Dans le Vieux-Lyon, la galerie Delorme : le style "Renaissance" dans toute sa splendeur

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'histoire de la galerie Philibert Delorme, rue Juiverie, au cœur du quartier historique. L'ensemble sera considéré comme une des premières manifestations de l'art de la Renaissance française et l'architecte, Philibert Delorme, comme un des plus grands architectes de son temps.

Au XVI^e siècle, Antoine Bullioud, secrétaire et notaire du roi, a fait appeler à Philibert Delorme, de retour d'Italie, afin de moderniser son habitat pour le rendre digne de sa position sociale. Humaniste, ouvert sur les idées nouvelles, le ménage Bullioud anime la vie littéraire locale, fait travailler artistes et artisans et se doit de recevoir la Cour de France qui fait souvent de longs séjours à Lyon.

Relier d'une manière élégante plusieurs corps de bâtiment, en privilégiant espace et lumière, tel est le but que s'est assigné le jeune architecte lyonnais.

Légereté, solidité et élégance

1536 : l'œuvre de Philibert Delorme vient de se terminer. Le résultat est probant. Les deux maisons d'Antoine Bullioud ne font plus qu'une. Au fond d'une



La galerie Philibert Delorme.
Photo d'archives *Le Progrès*

petite cour de la rue Juiverie, une galerie suspendue sur trompes, laisse libre l'espace étroit au sol, favorise la clarté au premier étage, et de surcroit, est harmonieuse dans ses proportions et raffinée dans son décor. Une vraie leçon d'architecture.

Pour le visiteur, le résultat ne laisse pas indifférent. Après avoir emprunté l'allée du 8 de la rue, traversé une première cour avec puits et galeries gothiques, suivi un autre passage sombre, nous arrivons dans une deuxième cour où apparaît une loggia flanquée de deux tourelles inégales supportées chacune par une trompe accolée à un demi-arc brisé transmettant les forces

à un pilier décentré. L'asymétrie interpelle et le décor séduit. L'architecte a adapté son épure aux contraintes du bâti existant (escalier unique et puits) et aux exigences de la « belle architecture » dues au statut social du commanditaire : légèreté, solidité et élégance.

Un but plus sensationnel qu'utille

À Lyon, les galeries gothiques sont nombreuses parce que nécessaires pour relier les bâtiments « imbriqués », en complément de l'unique escalier à vis qui les dessert. Pour ces mêmes raisons, Philibert Delorme édifie une galerie, mais suspendue. Bien que jeune architecte,

il est déjà certain de sa valeur et veut innover et surprendre. Les tourelles d'angle, qui relient les extrémités des bâtiments à la galerie, sont inédites dans leur forme et leur structure et font l'objet de nombreux chapitres dans son traité d'architecture. Les trompes, sous les tourelles, utilisées comme transition entre les formes circulaires et carrees, remplacent les piliers en s'appuyant sur les murs. Ici, elles semblent avoir un but plus sensationnel qu'utille, l'architecte n'affirme-t-il pas que les cabinets d'angle sont ici des prototypes et les trompes des prouesses architecturales dignes de figurer dans les manuels ?

Se démarquer des schémas classiques

Performances, oui, mais aussi innovation. Pour la première fois en France, un édifice utilise pour son décor la superposition des ordres antiques. Les références sont en partie romaines. Philibert Delorme, ayant étudié les constructions anciennes et contemporaines pendant son séjour à Rome, joue avec les ordres dorique et ionique et y introduit des éléments décoratifs. Les proportions canoniques sont variables, les frises de l'entablement dorique joutent les balustres inédits dans le contexte. Est-ce une volonté de l'architecte de se démarquer des schémas classiques ? Pour cette création, l'architecte priviliege l'art de la coupe des pierres en vue de la construction des voûtes, trompes, coupoles ou voûtes d'escaliers...

Le calcaire de Luçenay, au grain fin, permet les sculptures précises. Le grand architecte a œuvré. Les Bullioud ont grimpé dans l'échelle sociale. La demeure est prestigieuse. Le roi et sa cour peuvent y séjourner. L'ensemble sera considéré comme une des premières manifestations de l'art de la Renaissance française et Philibert Delorme comme un des plus grands architectes de son temps.

• De notre correspondante, Julie Bordet



En attente de régularisation depuis 2014, Keletigui Sylla, surnommé "Kélé", Guinéen installé en France depuis dix ans. La Commission du titre de séjour a rendu un avis favorable à la délivrance d'une carte de séjour sous réserve de la décision finale par la préfecture.

Photo du comité de soutien

Lyon

Avis favorable de la Commission : lueur d'espoir pour "Kélé", menacé d'expulsion

Une lueur d'espoir se dessine pour Keletigui Sylla, surnommé "Kélé", Guinéen installé en France depuis dix ans. La Commission du titre de séjour a rendu un avis favorable à la délivrance d'une carte de séjour sous réserve de la décision finale par la préfecture.

Le 6 février dernier, "Kélé" était entendu devant la Commission du titre

de séjour pour exprimer sa volonté de rester en France. Cette dernière a émis son avis : « Admission exceptionnelle au séjour. » Un soulagement pour ses soutiens, mobilisés depuis des années.

En janvier, un nouveau coup dur était tombé : la préfecture envisageait toujours de rejeter sa demande de titre de séjour malgré la décision du tribunal administratif en décembre

dernier lui accordant un répit temporaire.

La situation de "Kélé" suscite une forte mobilisation citoyenne et politique notamment avec le rassemblement vendredi 7 février, à la mairie du 1^{er} arrondissement.

Un espoir fragile

L'avis de la commission constitue donc une avancée importante, mais il reste in-

certain : la préfète n'est pas tenue de le suivre. Désormais, "Kélé" et son comité de soutien attendent la décision préfectorale, espérant une issue favorable qui mettrait fin à cette angoisse persistante.

Le sort de Keletigui Sylla repose désormais entre les mains de l'administration, tandis que ses soutiens restent en alerte pour défendre son droit à rester en France.